



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT)

ATELIER THEMATIQUE ENVIRONNEMENT

COMPTE-RENDU



DATE ET HEURE	13 mai 2016 de 9h30 à 12h
LIEU	Maison du Parc, Le Bourg 63880 Saint-Gervais-Sous-Meymont
RÉUNION ORGANISÉE	Syndicat mixte du Parc Livradois-Forez
TYPE DE REUNION	Atelier thématique diagnostic
ANIMATEURS	C. LHUILLIER, chargée de mission SCoT LF Y. BELEY, Directeur d'étude Écovia J. EYDALEINE, chargée de mission Écovia
COORDINATION	C. LHUILLIER, chargée de mission SCoT LF
PARTICIPANTS	Personnes Publiques Associées, partenaires, techniciens des Communautés de Communes et élus
ANNEXES	Document Power Point de présentation utilisé en plénière Document de support du travail en groupes (fiches diagnostic, cartes)

Objectif de la rencontre

Cet atelier thématique avait pour objectifs :

- Faire un points sur les fiches de l'état initial de l'environnement et avoir les réactions des participants ;
- Partager et échanger sur les enjeux proposés ;
- Inventorier les compléments à réaliser sur le diagnostic, les pistes d'explorations judicieuses, la confirmation et la priorité des enjeux ;
- Débattre pendant 1h30 sur les trois sous-thèmes suivants :
 - o Eau et pollutions ;
 - o Équilibre agriculture sylviculture ;
 - o Énergie et filière bois.

Déroulement

La séance s'est déroulée en trois temps :

- Introduction par Yves FOURNET FAYARD, Président de la formation SCoT Livradois-Forez ;
- Présentation par Yann BELEY et Julie EYDALEINE des points clés du diagnostic et bilan de la réunion des élus du 28 avril 2016
- Travail en sous-groupes sur les trois thématiques du jour

Présentation de la plénière

La présentation d'Écovia reprend les points suivants :

1. Organisation de la séance ;
2. Retour sur la méthodologie de co-construction du SCoT et le calendrier prévisionnel ;
3. Présentation des points clés du diagnostic sur les thématiques du jour et les premières questions et enjeux liés.

Lancement des ateliers

Clémentine LHUILLIER présente l'organisation du travail en sous-groupes et la répartition des participants au sein des trois ateliers du jour.

L'intégralité de cette présentation est reprise en annexe du présent compte-rendu (2016_05_13_SCoT LF_Presentation_atelier_environnement)

Travail en sous-groupes autour de trois thématiques

Après la présentation en plénière, les participants sont invités à travailler par groupe de dix autour des supports suivants :

- Une carte au format A0 du territoire SCoT à compléter si besoin ;
- La carte au format A3 de la structure urbaine, proposée dans le diagnostic ;
- Deux cartes au format A4 en trois exemplaires, une première sur la représentation du nombre d'individus par maille de 200 m x 200 m (données INSEE carroyage) et l'autre sur la représentation de la moyenne du nombre d'individus par bâti ;
- Les fiches diagnostic : démographie, logement, économie et armature urbaine.

Enseignements de l'atelier « Eau et pollutions »

Eau potable et assainissement

Données à récupérer : communes déclarées en sécheresse en 2003 et 2015 auprès de la DDT63, voir eau potable dans contrat territorial Loire amont pour la vallée de l'Ance, données sur les captages surveillés pour l'arsenic, synthèse ANC sur la Dore moyenne, seuils en rivière.

Pour les services de l'état les problématiques eau potable sont :

- La fragilité de la connaissance des réseaux qui repose bien souvent sur une seule personne (difficultés lorsque cette personne part) ;
- La multiplication des acteurs ;
- La régularité dans la gestion et l'entretien des réseaux.

➤ Ressource en eau potable

On constate principalement deux secteurs présentant des manques en termes d'alimentation en eau potable (voir carte ci-contre).

Spatialement, le déficit se situe sur les reliefs. Bien que les pluies soient suffisantes, il n'y a pas de stockage de l'eau. Comme certains l'expriment « le problème c'est que l'eau coule ».

Il existe déjà de très nombreux points de captages (106) et il est désormais difficile d'ouvrir de nouveaux points. Seules les ressources contaminées à l'arsenic peuvent bénéficier de facilités pour trouver des alternatives bien qu'en générale, les ressources contaminées soient diluées avec d'autres de manière à revenir dans des proportions sanitaires acceptables de concentration en arsenic. L'arsenic provient de la nature de la roche. Les concentrations sont donc de plus en plus importantes d'amont en aval.

Il n'est actuellement pas mené d'études de recherche de ressources complémentaires.

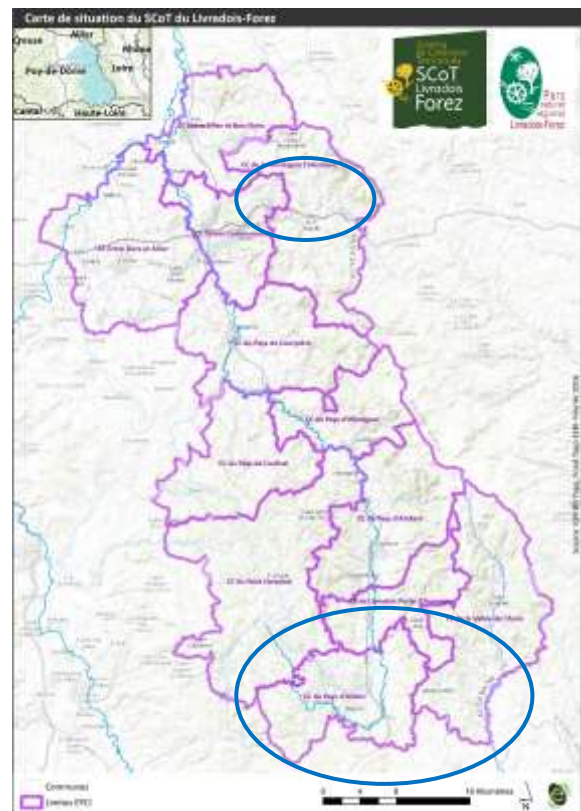
Les communes ont opté pour interconnecter les ressources existantes plutôt que de développer de nouveaux points de captages. Toutefois, ce travail d'interconnexion a déjà eu lieu pour la plupart des sites en manque d'eau.

Enfin, d'un point de vue sanitaire, toutes les communes n'acceptent pas la chloration de leurs eaux et le traitement des eaux, de manière générale, connaît des pratiques très variables selon chacun des gestionnaires.

Point à noter : la présence de nombreuses ASA « Association Syndicale Autorisée » qui détiennent et gèrent une ressource de manière privée (Haut Livradois et Vallée de l'Ance notamment).

➤ Évolution des besoins

Les chiffres montrent une diminution des volumes prélevés. Les industries recherchent des ressources propres pour ne pas consommer « l'eau de la ville ». En vallée de l'Ance, les acteurs présents en réunion relèvent qu'avec l'accroissement des cheptels les besoins en eau sont plus importants (pas de données sur l'agriculture et ses besoins en eau dans la plaine de l'Allier). Les douglas semblent



également consommateurs d'eau. Enfin l'occupation des résidences secondaires correspondent aux périodes d'été.

➤ **Investissements et suivi de travaux**

Les schémas d'assainissement et d'eau potable sont un peu anciens et peu de travaux sont programmés.

Pour les communes, il ressort un manque de moyens financiers.

Les communes souhaitent conserver la compétence eau potable pour :

- conserver la main mise sur leurs ressources ;
- conserver la capacité d'intervenir rapidement si nécessaire (appréhension de ne plus avoir d'intervenants sur place si les services de l'eau sont regroupés entre communes et basés à distance) ;
- conserver la maîtrise du coût de l'eau (certaines communes ne font pas payer l'eau).

Toutefois, la plupart des communes ayant conservé leurs compétences eau et assainissement n'investissent pas dans leurs infrastructures et réseau de manière régulière et on arrive à présent à des sommes de montants de travaux trop importantes et un état de désuétude de nombreux réseaux (années 50). Les structures qui détiennent des agents professionnels dédiés à ces questions d'eau et d'assainissement sont pourtant ceux ayant les meilleurs résultats et il n'est pas constaté un prix de l'eau plus onéreux qu'ailleurs.

À cet effet, l'État a établi une liste des communes pour lesquelles les permis de construire sont bloqués dans l'attente de travaux sur le réseau et les infrastructures de l'assainissement. De manière générale, les permis sont déjà conditionnés à l'existence et à la qualité des services eau et assainissement.

Sur la vallée de l'Ance, les stations d'épuration sont considérées en bon état et il existe un « schéma d'assainissement en vallée de l'Ance ». Les difficultés de gestion sont principalement dues à l'entrée d'eaux claires parasites dans les réseaux et au manque de suivi et d'entretien des stations.

Assainissement non collectif

L'action des SPANC (Services Publiques d'Assainissement Non Collectif) se situe principalement au niveau des ventes de maisons où les contrôles systématiques permettent d'obliger les nouveaux acquéreurs à se mettre en conformité.

On observe un développement également de micro-stations, en partie subventionnées par l'agence de l'eau et qui se révèlent être une solution notamment dans les zones où les sols ou le relief ne permettent pas l'ANC.

Eaux pluviales et inondation

Quelques PLU se sont emparés de la thématique « eaux pluviales » mais ils restent marginaux. Des préconisations de gestion à la parcelle devraient peut-être être envisagées collectivement.

À Ambert, un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) est prescrit mais n'est pas réalisé. Toutefois, la commune a pris les devants et a établi un plan de travaux notamment pour la gestion des seuils et barrages amont.

Courpière (PPRI) et Puy-Guillaume sont également soumis aux inondations.

Un PPRI est en cours sur la Durolle mais il est très contraignant notamment sur la Monnerie-le-Montel où il est un frein au développement d'infrastructure touristique pour la mise en valeur du patrimoine historique dédié à la coutellerie.

Travaux en rivière

Les principaux cours d'eau sont couverts par des contrats territoriaux ou programme d'actions en cours de structuration. Le Livradois-Forez est le territoire du Puy-de-Dôme le mieux couvert par des structures de gestion des travaux en cours d'eau.

D'après l'article L.214-17 du code de l'environnement. Les Contrats territoriaux participent pour aider les propriétaires à se mettre en conformité. Il y a bien à l'échelle locale un objectif dans le SAGE Dore de réduire le taux d'étagement sur le Dore, pour 2017. Mais les principales mesures prises sont quoi qu'il arrive réglementaire. Des travaux d'effacement de seuil ont notamment eu lieu sur les réseaux routiers du département. L'espace naturel sensible du bec de la Dore a également bénéficié de travaux de renaturation.

La thématique récurrente sur les Contrats territoriaux concerne la gestion de la végétation de berge (soit restauration de la ripisylve, soit recul des résineux, soit limiter le piétinement bovin).

On note également une forte thématique zones humides dont beaucoup de plans d'eau issus d'anciennes gravières. *Les plans d'eau ne sont pas des zones humides mais des milieux humides au même titre que les cours d'eau. Ne pas confondre.* Il est recensé 700 à 800 plans d'eau déclarés. Beaucoup de zones humides ont disparus avec le développement *des pratiques de la sylviculture (drainage des terrains) qui ont diminuées les zones humides. En aucun cas le fait de planter des douglas ou épicéa détruit obligatoirement une zone humide).*

Enseignements de l'atelier « Énergie et filière bois »

Le transport

Le transport tient un rôle très important sur le territoire, difficile de limiter la dépendance à cause de la topographie et du grand nombre de hameaux notamment. La question de la limitation des transports inquiète les élus et les techniciens pour le développement des campagnes.

Le co-voiturage se développe de plus en plus mais il reste compliqué à mettre en place sur le territoire. Des réflexions sont menées actuellement par le SIVU-TUT à Thiers. Il faut développer l'offre de transports. Il faut trouver d'autres organisations à la voiture.

Le développement du télé-travail permet de limiter les transports.

Le transport est un enjeu fondamental, c'est un poste de dépense qui pèse beaucoup dans le budget des ménages.

La consommation énergétique liée aux transports est importante sur le territoire notamment à cause du passage de l'autoroute. On ne peut rien y faire.

Train : La ligne ferroviaire avait notamment été maintenue pour le transport de fret, pour les plaquettes et pour alimenter la chaufferie de la papeterie de Giroux. Cependant, cette entreprise ne consomme plus de plaquettes.

Vélo : Développer une piste cyclable sécurisée entre Thiers et Courpière, le long de la Dore et de la voie ferrée. On pourrait identifier des zones dans le SCoT où cette question pourrait être abordée. C'est une politique publique volontariste qu'il faudrait développer au niveau des nouvelles intercommunalités.

Le développement du transport est abordé de deux manières sur le territoire.

Sur partie thiernoise, il faut faire évoluer les mentalités et rediriger les gens vers l'utilisation du train.

Sur la partie ambertoise, il n'y a pas de solution pour le moment avec des transports en communs qui ne permettent pas de rejoindre rapidement Clermont-Ferrand. Il faut faire évoluer les transports en communs en stimulant les horaires, les cadencements et l'offre.

Chauffage

Il y a des entreprises sur le territoire qui développent du matériel de chauffage.

Granulés : difficulté de maîtriser l'évolution des coûts, avec la diminution du prix du fioul, les granulés sont moins utilisés.

Il faut développer une stratégie collective. Lors de la création des appels d'offres, il faut mettre en place des plans de financements avec des retours sur investissements rapides sinon c'est compliqué pour la collectivité d'être éligible aux aides.

Bois énergie : *Malgré un territoire fortement boisé, la filière bois énergie peine à se développer. De plus la baisse du prix pétrole concurrence fortement l'installation de nouvelles chaufferies bois. Ce constat est dommage car des producteurs de plaquettes locaux se sont fait connaître et restent dans l'attente de l'évolution de cette filière.* La ressource en bois énergie est peu disponible sur le territoire, car elle n'est pas assez rentable, à cause d'un territoire morcelé et des conditions d'exploitations difficiles. Le bois est mieux valorisé pour la construction. De plus le bois n'est pas payé assez cher et ne permet pas de payer le reboisement.

Il y a encore beaucoup de zones feuillues sur le territoire, ce sont des réservoirs de bois énergie mais il faut faire attention aux conflits d'usage dans l'avenir.

La chaufferie biomasse de Commeny potentiellement peut venir s'alimenter dans le Livradois-Forez. Quelles quantités sont réellement prélevées sur le territoire ?

Bois chimie : utilisation du bois pour réaliser du caoutchouc de synthèse, un projet serait en route sur Vichy avec un potentiel d'alimentation en bois par le Livradois-Forez.

Réseaux de chaleurs : Il en existe plusieurs sur le territoire (Le Brugeron, Saint-Germain, Ambert, Marsac) et d'autres en projets (La Monnerie, Saint-Anthème).

Sur le Parc, peu de communes sont connectées au gaz de ville. Les réseaux de chaleurs mériteraient de se développer en centre-bourg mais se pose la question du prix et du service.

Ex Ambert : Peu de personnes ont pris l'option réseau de chaleur car ils avaient déjà le gaz.

Électricité

Éolien : - Administrativement c'est compliqué

- Des zones d'implantations ont été définies sur le Parc
- Montage d'une SEM
- Un projet en cours de développement

Si pas de volonté nationale, pas de développement.

Solaire : C'est impossible d'implanter du solaire en centre-bourg, à cause des nombreuses installations classées. Beaucoup de toitures d'entreprises pourraient être équipées. Les décharges à l'abandon pourraient accueillir des panneaux solaires au sol.

Hydroélectricité : Il y a un gros potentiel sur le territoire, mais inexploitable à cause des cours d'eau classés et de la restauration de la continuité écologique. Il faut trouver des solutions, des compromis. Une solution pourrait être des micro-centrales avec des micro-débits et des petits seuils.

C'est compliqué pour la collectivité de mettre en place des énergies renouvelables, car il n'y a pas de volonté nationale. Il y a également un gros problème d'acceptabilité de la part de la population. Il y a donc un travail de communication à mener.

Biogaz : L'étude de l'Adhume menée avec GRDF sur le département du Puy-de-Dôme a mis en avant un potentiel notamment sur la Vallée de l'Ance. La méthanisation à la ferme peut intéresser les agriculteurs, notamment pour limiter les épandages. Pour faire tourner ce genre d'installation, il faut des besoins en chaleur derrière.

Il faut tenir compte du coût, beaucoup de subventions en ce moment.

Il existe déjà une usine de méthanisation à Verrière, une en construction à Cunlhat et une en projet pour le Haut-Livradois avec la laiterie de Fournols comme potentiel à chauffer.

Le bâti

Beaucoup de bâtiments se chauffent au fioul. Il y a beaucoup à gagner au niveau du chauffage des bâtiments. L'isolation est la base de la problématique. Ce qui est particulièrement polluant, ce sont les foyers ouverts.

Comment la collectivité peut apporter sa contribution pour être plus vertueuse ?

- Équiper les logements du territoire en chaudière bois ? Quelle stratégie ?
- Financer l'isolation ?

L'utilisation du bois dans la construction pour améliorer les performances énergétiques et l'utilisation des bois locaux. Le bois répond aux attentes actuelles avec les maisons écologiques, les maisons passives. L'utilisation du bois permet également une meilleure intégration dans le paysage et donc moins de contraintes dans les documents d'urbanisme. De nombreux exemples de qualité se trouvent sur le territoire.

Pollutions

Le bois est un matériau écologique mais source de pollutions.



Sur le territoire du SCoT, il n'y a pas de problématiques liées à la pollution de l'air car le territoire est peu dense.

Une économie en berne

À Arlanc, l'exploitation de l'unité de régulation connaît un ralentissement sans doute induit par la diminution du prix du fioul et la concurrence.

Le prix de la sciure est passé de 40 à 10 euros la tonne. C'est un marché qui bascule lié aux autres sources d'énergies et aux aléas climatiques.

Gardane, centrale de cogénération où s'alimente-t-elle ? Tous les fournisseurs de plaquette du territoire LF sont en attente de commandes.

Question : D'où viennent les approvisionnements de ces unités financées par les entités publiques ?

Ex : Commentry, Gardane ?

Enseignements de l'atelier « Équilibre agriculture sylviculture »

Même si les composantes forestières et agricoles sont structurantes sur le territoire du SCoT du Livradois Forez, ces deux activités ne répondent pas aux mêmes dynamiques et elles doivent trouver leurs places sur le territoire.

L'outil trame verte et bleue apparaît comme un outil essentiel dans le cadre du SCoT pour apporter une solution adaptée aux différents secteurs du territoire de SCoT.

Sylviculture

Le premier élément abordé est réglementaire, il concerne le règlement des boisements qui est identifié à l'échelle communale et qui identifie des règles de plantation, de replantation ou de semis d'essences forestières sur le territoire d'une commune en dehors des parcelles bâties. Trois types de périmètres de réglementation sont délimités :

- un périmètre à boisement interdit ;
- un périmètre à boisement réglementé ;
- un périmètre à boisement libre.

La grande majorité des cartes du territoire arrivent à échéances et vont devoir être remises à jour en 2017. Au regard des questions que soulève l'activité sylvicole, notamment aux abords des villages, il a été décidé de creuser le lien entre SCoT et règlement de boisement pour voir les accroches possibles et les inflexions que le SCoT peut apporter.

En effet, même si cette filière est structurante sur le territoire d'un point de vue économique, elle génère des impacts non négligeables sur les milieux naturels ou sur les villages de certains secteurs (CC Entre Allier et Bois Noirs, CC de la Montagne Thiernoise, CC du Haut-Livradois) Ce sont principalement les plantations d'épicéas et de douglas qui ont été citées :

- Impact sur les zones humides avec un assèchement localisé ;
- Proximité immédiate des plantations sur certaines habitations entraînant une augmentation du taux d'humidité et limitant fortement la percée du soleil ;
- Une fermeture des paysages dans des secteurs de vallées d'ores et déjà très accidentés ;
- Accidentologie routière avec des plantations en limite de voirie.

La notion de lisière de parcelles sylvicoles est apparue. En effet, les parcelles sylvicoles sont bien souvent plantées jusqu'en limite de parcelle pouvant porter préjudice (paysage et climat notamment) aux parcelles support d'autres activités. Une marge de recul a été demandée, mais nécessiterait des mesures de compensation qui sont difficilement réalisables.

La question du devenir de cette filière a été abordée alors qu'une grande part des peuplements arrive à maturité pour leur exploitation. Il a été mentionné que l'ensemble des parcelles garderont leur vocation sylvicole que ce soit par replantation ou par régénération naturelle. Contrairement à ce qui a été avancé, il n'y a que très peu de propriétaires qui se posent la question sur le changement de vocation de leurs parcelles. De plus, tout massif de plus de 4 ha doit garder sa vocation boisée d'un point de vue réglementaire.

Enfin, il a été précisé que le SCoT ne pouvait mettre en place de mesure de gestion et ne pouvait donc pas influencer sur les assolements et le type d'essence à replanter.

Les massifs en timbre-poste ont ensuite été abordés. Il est précisé que sur certains secteurs ils entraînent en concurrence avec l'espace agricole, que cette dynamique était souvent liée à l'absence d'exploitation agricole. Par exemple, sur la CC de la Vallée de l'Ance, le nombre de ces timbre-postes a été réduit permettant de redonner l'espace à la production agricole. Néanmoins, cette question

soulève la problématique de la trame verte et bleue et du rôle de ces petits massifs dans le fonctionnement écologique des territoires.

Il a été validé que ce point devrait être approfondi dans l'étude trame verte et bleue du SCoT.

Il est ressorti de la discussion un besoin de clarification sur ce qui était faisable par un SCoT, notamment un SCoT au cœur d'un Parc naturel régional. La connaissance des leviers d'action du SCoT vis-à-vis de la forêt doit être approfondie.

Les outils réglementaires ont également été abordés, que ce soit dans le SCoT ou dans les PLU et PLUi :

- Discussion sur la mise en place des espaces boisés classés (EBC) dans les PLU et la gestion des boisements classés par rapport à l'article L151-23 du code de l'urbanisme. La différence entre les possibilités de gestion des massifs forestiers, des timbres postes ou des ripisylves a été abordée ;
- Discussions sur les marges de recul des boisements et notamment le long des cours d'eau et des zones humides ;
- La non capacité à gérer l'assolement des terres et à proposer des mesures de gestion ;
- Mise en place d'emplacements réservés sur certains secteurs trop boisés pour que les communes les acquièrent et puissent réouvrir ces parcelles.

Au final, on gère les droits du sol et donc la vocation des sols et leur constructibilité.

La réflexion sur les voiries de desserte forestière a également été abordée. Avec une demande d'intégrer cette thématique dans la réflexion globale et notamment le fait de valoriser les voies actuelles mais de les adapter à la filière actuelle avec des engins plus imposants. Il a été mentionné que des études précises sont réalisées pour chacune des voies pour identifier les secteurs les plus favorables au regard de l'environnement mais également des enjeux économiques.

Enfin, la notion d'importance de la forêt sur le territoire vis-à-vis de la biodiversité a été abordée, il a été notamment fait question de l'enjeu de préserver les forêts anciennes. Une étude est d'ailleurs en cours au niveau du Pnr, basée sur les cartographies d'état-major et sera disponible en fin d'année.

Agriculture

Concernant l'agriculture, la dynamique actuelle est triple, et évolue en fonction des secteurs du territoire :

- Sur la communauté de communes Entre Dore et Allier, prédominance de grandes cultures liées à la plaine de Limagne avec une filière agricole pérenne ;
- Sur le reste du territoire, la filière actuelle est plus en difficulté d'un point de vue économique, certaines parcelles sont abandonnées et vont vers un enrichissement naturel. Sur d'autres secteurs, comme la communauté de communes du Pays d'Ambert ou celle du Pays d'Arlanc, on constate également un développement des cultures mixtes et de la polyculture élevage, au détriment des secteurs de prairies. Même si cette dynamique est encore marginale en terme de superficie à l'échelle de la surface à urbaniser (SAU) du SCoT Livradois-Forez, il est nécessaire de se poser la question sur l'impact que cela peut avoir sur les paysages, et la biodiversité locale ;
- Enfin, l'apparition d'une troisième filière, avec de nouveaux agriculteurs, qui optent pour une agriculture plus « locale », une agriculture vivrière basée sur les légumes ou l'arboriculture, sur de plus petites parcelles. Ces nouveaux agriculteurs ont du mal à trouver des parcelles de petites tailles à proximité des villages notamment du fait de l'augmentation du prix du foncier agricole et de la prédominance des plantations boisées.

Au final, l'enjeu principal sur ces deux grandes filières économiques est d'intégrer une notion d'équilibre pour que chacune ait bien sa place sans pour autant contraindre l'autre.

Sur un territoire aussi vaste que celui du SCoT, les équilibres, les dynamiques et les solutions à mettre en œuvre ne sont pas les mêmes :

- Sur les CC Entre Allier et Bois Noirs, de la Montagne Thiérnoise, du Haut Livradois et du Pays d'Olliergues, prédominance des massifs boisés, dominé par de l'épicéa et du douglas. Nécessité de préserver les secteurs ouverts (prairies, clairières,...). Mobilisation de l'outil trame verte et bleue. Des secteurs emblématiques comme les hauts de chaumes devront être identifiés.
- Sur la vallée amont de la Dore, c'est-à-dire les CC du Pays d'Ambert, du Livradois Porte d'Auvergne et Pays d'Aranc. Préservation du maillage bocager permettant de favoriser le lien écologique entre le massif du Livradois et celui du Forez.
- Sur la CC de la Vallée de l'Ance, on trouve un équilibre entre agriculture et sylviculture, avec un travail sur les timbres postes boisés et une préservation de la filière agricole. Est-ce un objectif pour le reste des secteurs du SCoT ?
- Sur la CC du Pays de Cunhat, on trouve également un équilibre entre sylviculture et agriculture mais une question se pose sur le devenir des fonds de vallées bocagères qui jouent un rôle majeur pour les fonctionnalités écologiques.
- La CC Entre Dore et Allier, totalement dominée par les grandes cultures, où la place de l'arbre et de la sylviculture sera au centre des débats.